parait point avec les mêmes avantages qu'au barreau. S'il avait proposé son amendement avant que les résolutions fussent adoptées, j'aurais pu lui donner le mérite de la sincérité, j'aurais même reconnu que sa tactique était habile : je ne puis exprimer cette opinion puisque cet amendement hostile aux résolutions n'arrive qu'après qu'elles ont été votées. J'en viens aux assertions de l'hon. membre pour Cornwall, et là je trouve une inconséquence encore plus manifeste. L'hon. membre prétend que si on en appelle au peuple et qu'il rejette ces résolutions, tous les membres qui ont voté pour l'affirmative devront immédiatement résigner leurs sièges. Or, appliquant ce principe à l'hon, membre qui a proposé l'amendement dont il s'agit, et à son collègue qui le seconde, on arrive à la conclusion que l'un ou l'autre de ces hon. messieurs doit immédiatement résigner. Et s'il y avait une élection générale, ces deux messieurs plaideraient devant les électeurs deux causes différentes; ils sont tous les deux en contradiction flagrante, et ils iraient jeter la confusion dans le pays. L'hon, procureur-général du Haut-Canada et l'hon. président du conseil n'ont dit que la pure vérité en parlant de l'inconséquence de ces messieurs. L'autre soir nous avons voté ces résolutions par une forte majorité. J'ai, dès l'abord, été en faveur de l'appel au peuple, je l'avoue. Mais en face de l'abrogation du traité de réciprocité et du système de transit, dans la perspective d'avoir sur nos lacs des navires de guerre américains, de souffrir le maintien du système des passeports et de ne pouvoir parvenir à l'océan qu'avec la permission des Américains, j'ai oru qu'il était important pour nous de prendre des mesures pour nous assurer l'appui de l'Angleterre, de sa garantie, de son armée et de sa flotte en vue de notre protection. Voilà pourquoi j'si voté en faveur de ces résolutions! J'ai cru que le cas était urgent et que nos ministres devaient se rendre le plus tôt possible en Angleterre, afin d'en venir à un arrangement avec la mère-patrie, sans perdre un seul instant. Mais, maintenant, on vient nous dire que rien ne presse, et qu'il faut d'abord de nouvelles élections. Et pendant tout ce temps, c'est-à-dire, un an au moins, nous resterons dans le statu quo, sans moyens de défense! De deux choses l'une, ou ces résolutions ont été votées par la chambre ou elles ne l'ont pas été. Si elles ont été votées nous ferions un acte de folie en votant pour

cet amendement, et nous insulterions par là Sa Maiesté en nous rendant à jamais ridicules. (Ecoutez!) L'hon, membre pour Peel a, comme moi-même, admis des le début le principe de l'appel au peuple. Mais, après avoir reconnu par son vote la nécessité d'adopter immédiatement ces résolutions, il se met en contradiction manifeste avec lui-même, par la proposition de cet amendement. Du reste, je suis forcé de le dire, depuis qu'il est en Parlement il a rendu bien peu de services à son parti et à ses électeurs. (Ecoutez!) J'ai voté vendredi dernier, pour ces résolutions, je ne contredirai pas mon vote en appuyant lundi un amendement qui le condamne. (Ecoutez!) On a dit avec raison qu'un nouveau parlement aurait à reprendre tout le débat. L'hon. membre pour Cornwall ne semble pas désirer précisément une élection générale, il voudrait que le peuple fût directement consulté et se prononcat explicitement pour ou contre le projet. En pareil cas, plusieurs membres devraient résigner leurs sièges. Il faudrait les remplacer. Ces élections occuperaient une partie de l'été. Les chambres réunies. nous aurions à expliquer de rechef toute la question aux nouveaux membres, en sorte qu'un vote définitif ne pourrait être pris avant six mois au moins. (Ecoutez!) Je ne pense pas qu'il serait fort peu judicieux d'adopter cette motion. Je dois dire toutefois que si les arrangements relatifs aux gouvernements locaux ne sont pas de natu re à satisfaire les populations du Haut-Canada, je voterai contre. Mais j'ai confiance dans l'habileté des ministres actuels, je leur laisse pour le moment la responsabilité de ces arrangements, je les attends à l'œuvre : s'ils n'agissent pas conformément à nos intérêts, je saurai, en votant contre eux, leur faire connaître mon opinion. (Applaudissements.)

L'Hon. M. HUNTINGTON—Je ne veux pas abuser de l'attention de la chambre. Une chose me surprend, c'est l'anxiété que manifestent tant d'hon. membres de parler sur une question qu'on dit unanimement résolue, car j'en vois une demi-douzaine se lever à la fois pour parler. (Rires.) Il y a quelques jours, j'ai signalé quelques détails que j'avais l'intention d'aborder; mais je m'en suis abstenu. Je tiens néanmoins à dire quelques mots sur certains points qui se rattachent à la motion. Je n'ai pas été surpris de voir l'hon. président du conseil se lever pour intervenir au nom du gouver-